LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics

Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

- 7 FEV. 2023

Référence :
282789 / 043057 RS – MB
V/réf. : 95975
Réf. APC : PG * DIR - 20221341

Luxembourg, le 06 FEV. 2023

Dossier suivi par :
Mylène Brezillon
voirie@tp.etat.lu
247-83349

Concerne : Evaluation du projet « Städtebauliches Entwicklungsprojekt Neischmelz » sur le territoire de la ville de Dudelange

Objet :

Transmis à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable avec en annexe l'avis de Monsieur le Directeur de l'Administration des ponts et chaussées du 18 janvier 2023, auquel je me rallie.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Adresse postale :
L-2940 Luxembourg

Bureaux :
4, Place de l'Europe
Luxembourg

tél. : (+352) 2478-2478

voirie@tp.etat.lu
www.travaux.public.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

Luxembourg, le 18 janvier 2023

C11-99200

Réf. : PG * DIR - 20221341
À rappeler dans toutes correspondances!

Concerne: Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

Evaluation du projet « Städtebauliches Entwicklungsprojekt Neischmelz » sur le territoire de la ville de Dudelange.

Objet: Votre demande d'avis 280039 / 043057 RS – MB.

Retourné à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics suite à sa demande d'avis sous rubrique.

Le rapport d'évaluation dont notamment les concepts de mobilité et les études d'impact annexées évoquent et se basent sur de nombreux autres projets de réaménagement routier qui sont encore à réaliser à Dudelange et dans sa région, tel que par exemple la suppression du PN103 « route de Kayl/N31 », le déplacement du CR190 « rte de Thionville », la mise à trois voies de l'autoroute A3 ou encore la modification de l'échangeur « Dudelange-Centre ».

De façon générale, le projet doit donc s'intégrer dans le cadre des mesures prévues par le Plan national de mobilité 2035. Afin de nous permettre de voir au mieux l'impact futur du projet présent sur le réseau routier étatique des études de trafic plus détaillées à fournir sur base des données structurelles auront en particulier encore à déterminer lors de cette phase la qualité du trafic d'après « HBS » au droit des croisements du réseau routier étatique avec la voirie interne du PAP et l'impact sur la fluidité du trafic sur ces axes routiers.

A ce sujet, il est à remarquer qu'un déclassement du CR184 en voirie communale, accompagné de mesures d'apaisement routiers importantes, devra de même être analysé de manière appropriée en ce qui concerne son impact sur la situation globale du trafic.

Il y a encore lieu à ajouter que l'adaptation des infrastructures routières étatiques dont entre autres le réaménagement du CR190 est réalisé par l'administration des Ponts et Chaussées.

La mise à disposition des données structurelles et des études de trafic détaillées est nécessaire pour nous permettre de finaliser en temps utile l'élaboration des projets routiers y relatifs sous notre maître d'ouvrage.

Direction de l'Administration des ponts et chaussées
Adresse bureaux
38, bd de la Foire
L-1528 Luxembourg
Tél.: +352 2846 - 1100
Fax: +352 262 563 - 1100
direction@pch.etat.lu
www.pch.public.lu

Comme le projet prévoit aussi l'aménagement de nouvelles liaisons et aménagements pour cyclistes, leur raccordement éventuel au réseau des pistes cyclables nationaux respectivement de pistes cyclables communaux ou régionaux devrait être analysé.

Faute de plans plus détaillés dans le dossier, je tiens à signaler que tous les travaux et aménagements à réaliser dans le cadre du projet « Neischmelz jusqu'à une distance n'excédant pas 10m à partir des chemins repris nécessitent une permission de voirie et doivent respecter les conditions y fixées.

Le directeur des Ponts et Chaussées,

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics,- Cabinet du Ministre Réf.. 282742/043057
Entrée: 23 JAN. 2023
Transmettre à:
Copie à:
A faire: